

CENTRE NATIONAL D'APPUI ET DE RESSOURCES

CNAR

ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT

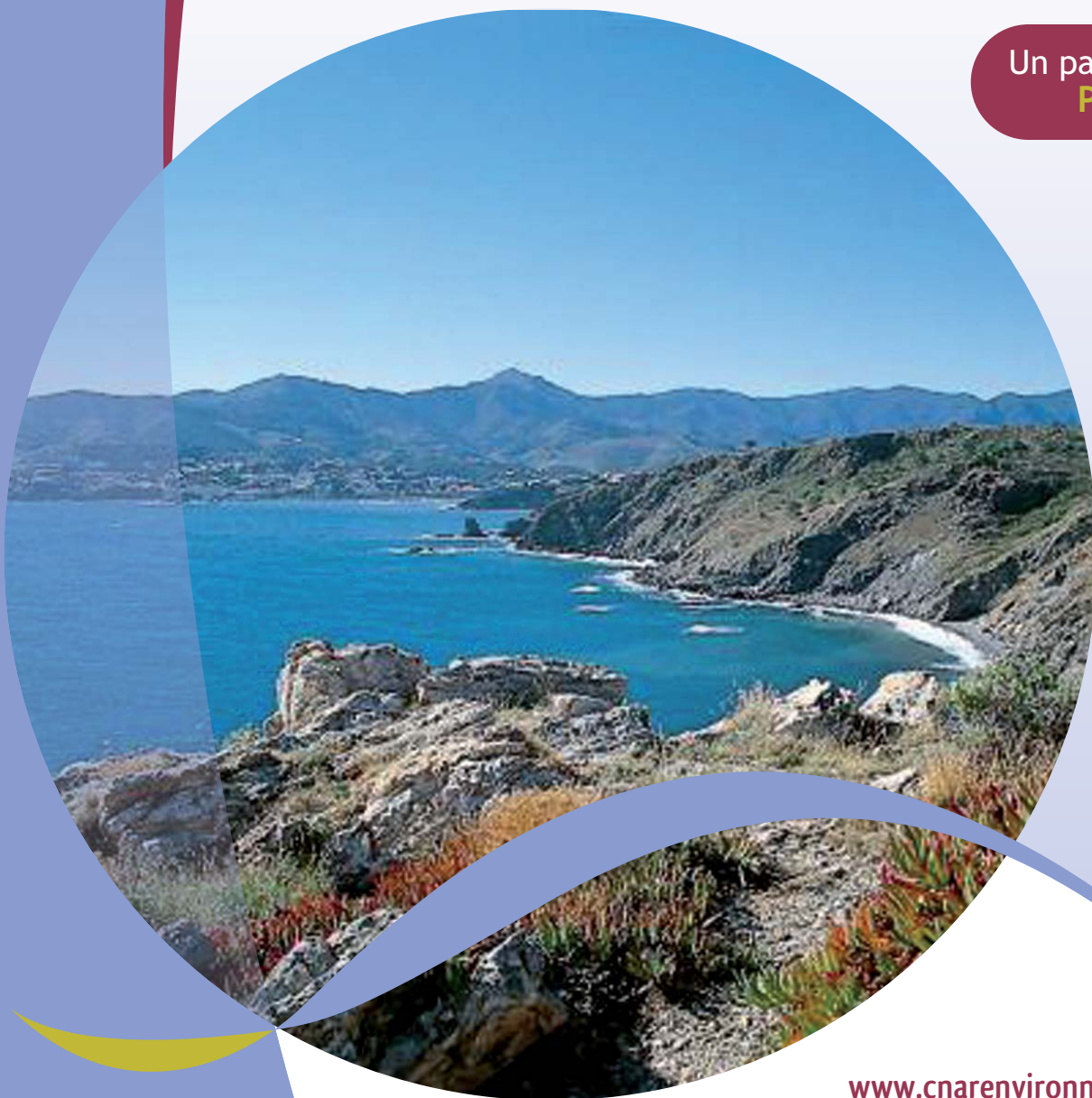
Des partenariats entre

DLA et territoires de projet au service

de l'économie sociale et solidaire

Accompagner des écoles de musique en lien avec la stratégie territoriale d'un Pays

Un partenariat
Pays-DLA



www.cnarenvironnement.org

Depuis 2006, le CNAR environnement valorise et diffuse les bonnes pratiques de collaborations entre dispositif DLA et territoires de projet qui concourent au développement de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire.

avec le soutien de :



En mettant en commun leurs compétences, le DLA des Pyrénées-Orientales et le Pays Pyrénées Méditerranée ont développé une dynamique partenariale au service des associations. Cette collaboration a initié une réponse aux difficultés rencontrées par les écoles de musique du Pays en proposant des accompagnements individuels.

● Associer les acteurs territoriaux au comité d'appui du DLA

En reprenant la fonction DLA à la mi-août 2007, l'association Trait d'Union Accompagnement a souhaité intégrer dans son comité d'appui l'ensemble des acteurs concernés par l'appui aux structures de l'économie sociale et solidaire. Qu'ils soient sectoriels comme les réseaux environnementaux, culturels ou sportifs ou bien territoriaux comme les Pays ou les principales collectivités, il s'agissait, pour le DLA, de jouer la carte du partenariat avec les acteurs locaux pour renforcer l'analyse de ses demandes d'accompagnement.

● La complémentarité des compétences

Le Pays Pyrénées Méditerranée a tout de suite perçu l'intérêt qu'il avait à participer à ce comité : sa connaissance du tissu associatif du territoire associée aux compétences d'accompagnement du DLA pouvait être le « ticket gagnant » pour maintenir et développer l'offre de services et les emplois sur son territoire mais également répondre à sa mission en tant que Comité de Bassin d'Emploi. Il a ainsi répondu présent à la première réunion en octobre 2007.

Une collaboration dynamique s'est tout de suite mise en place entre le Pays et le DLA.

En plus de sa participation au comité d'appui, le Pays informe régulièrement les associations de l'existence du dispositif DLA - notamment à partir de son site Internet - et ne manque pas de jouer son rôle de relais à travers ses échanges sur le terrain. Il mobi-

Le territoire

- Le Pays Pyrénées Méditerranée
- Nombre de communes : 57
- Superficie : 115 200 hectares
- Nombre d'habitants : 84 720
- Contact : pays.pyrenees.mediterranee@wanadoo.fr

Le DLA

- Dispositif local d'accompagnement des Pyrénées-Orientales
- Structure porteuse : Association Trait d'Union Accompagnement
- Contact : traitunion66@gmail.com

lise de fait les structures éligibles au DLA et soutient la mise en œuvre de la mission d'animation territoriale des DLA en facilitant son rapprochement avec les autres acteurs du territoire.

De son côté, le DLA permet au Pays de s'appuyer sur un dispositif adapté, en capacité de renforcer les structures de l'économie sociale et solidaire grâce à ses compétences reconnues : connaissance de la culture associative, compétences d'expertise et de diagnostic, en capacité de faire le lien entre l'ensemble des acteurs tout en conservant la neutralité exigée par ce type de mission.

● Répondre aux besoins d'écoles de musique

Cette collaboration s'est traduite par la mise en œuvre d'accompagnements auprès des écoles de musique du Pays.



En effet, un diagnostic de l'action culturelle et socio-éducative sur le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée a mis en lumière les difficultés vécues par les écoles de musique en terme de gestion administrative, de gestion des emplois, d'application des conventions collectives ou encore de définition d'un projet culturel cohérent. De plus, dès 2007, le Pays Pyrénées Méditerranée travaillait avec le Département sur la possibilité de mettre en réseau ces écoles de musique.



En décembre 2007, le Pays Pyrénées Méditerranée a co-organisé avec le DLA une rencontre avec les associations porteuses d'une école de musique pour présenter les résultats du diagnostic culturel et évoquer des pistes d'actions, en réponse aux difficultés identifiées. Cette rencontre a été aussi une occasion supplémentaire pour faire connaître aux associations le dispositif DLA. Enfin, les chargées de mission du Pays se sont aussi mobilisées sur le terrain, directement auprès des associations qui n'avaient pas pu être présentes à la réunion.

Trois associations ont tout de suite sollicité le DLA qui a réalisé trois diagnostics et, à l'automne 2008, un accompagnement était en voie d'achèvement.

● Des perspectives élargies de collaborations

La collaboration entre le Pays et le DLA est aussi l'occasion de rapprocher les différents acteurs concernés. Ainsi, à l'occasion du travail sur ces écoles de musique, le DLA et le Pays ont rencontré le conseil général et la Direction régionale des affaires culturelles pour échanger sur les difficultés rencontrées sur le terrain mais également sur les enjeux et besoins respectifs dans ce secteur culturel.

D'autres projets de collaboration sont en émergences en soutien à d'autres activités du secteur culturel (arts plastiques) ou à d'autres secteurs (sport, services à la personne) ou encore sur des thématiques transversales (mécénat).



● Un partenariat DLA/Territoires : pour quel impact ?

- Le partenariat entre le DLA et le Pays facilite l'inscription du projet des associations dans une logique territoriale.
- Les associations ont été sensibilisées au besoin de professionnaliser leurs activités. Des problématiques communes ont été identifiées.
- La mise en réseau des acteurs se trouve facilitée.

● Les « plus » du partenariat

- La très bonne qualité des relations entre le Pays et la structure porteuse du DLA. Celle-ci permet d'échanger sur des sujets qui vont au-delà des questions d'accompagnement des structures, comme par exemple le positionnement des acteurs ou la possibilité de travailler avec l'ensemble des acteurs concernés du territoire.
- La compatibilité de la démarche DLA avec la stratégie territoriale du Pays renforce la pertinence des accompagnements.
- La complémentarité entre le dispositif DLA (à destination des structures de l'économie sociale et solidaire) et les autres dispositifs d'accompagnement (à destination des structures commerciales). Ainsi, tous les acteurs économiques peuvent être accompagnés, quel que soit leur statut juridique.
- Le partenariat avec le Pays a renforcé la crédibilité d'action du DLA vis-à-vis des associations.

Chronologie des actions

- Participation du Pays à la mise en œuvre du précédent DLA sur les Pyrénées-Orientales (2004)
- Participation du Pays au comité d'appui et comité de pilotage du nouveau DLA 66 (octobre 2007)
- Rencontre entre le DLA, le Pays et les écoles de musique du territoire. Le diagnostic culturel et le dispositif DLA sont présentés. Des pistes d'actions, en réponse aux besoins, sont évoquées (décembre 2007)
- Début de la formation-développement ADEPFO pour construire le Schéma territorial de développement culturel (février 2008)
- Diagnostics sur trois associations (décembre 2007/février 2008)
- Accompagnements (printemps/été 2008)
- Plusieurs rencontres ont lieu entre le Pays, le DLA et d'autres acteurs du territoire pour clarifier les enjeux de chacun et identifier d'autres pistes de collaboration DLA/Pays sur d'autres secteurs ou d'autres thématiques (automne 2008).
- Fin de la formation-développement ADEPFO (qui a mis en place un volet sur les enseignements artistiques) (décembre 2008).

● Le CNARE est animé par un collectif national d'organismes agissant dans le secteur de l'environnement :

- le Comité de Liaison Energies Renouvelables, www.cler.org
- France Nature Environnement, www.fne.asso.fr
- le Réseau Ecole et Nature, www.ecole-et-nature.org
- les Réseaux Territoires Environnement Emplois, www.reseau-tee.net
- l'Union nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement, structure porteuse du CNARE au nom du collectif coordinateur, www.cpie.fr

● Ses missions ?

Mobiliser les acteurs de l'environnement, appuyer les actions des DLA et C2RA sur ce secteur (outils méthodologiques, observation, analyse, évaluation) et impulser des partenariats nationaux.

● Quelques exemples d'actions et de productions :

mobilisation des acteurs de l'environnement en Aquitaine, Bretagne, Basse-Normandie et Rhône-Alpes, création d'un dispositif d'évaluation et de valorisation de l'utilité sociale des structures environnementales, réalisation d'une étude-argumentaire sur les partenariats entre associations et pouvoirs publics.

Voir aussi

Trois autres fascicules « Des partenariats entre DLA et territoires de projet au service de l'économie sociale et solidaire » :

- Soutenir une association de promotion et de valorisation d'une filière agricole locale.
- Initier une dynamique collective dans les associations de spectacle vivant
- Appuyer un réseau d'acteurs de l'éducation à l'environnement pour décliner la marque « Parc » sur ses activités

La brochure « Pays, parcs naturels régionaux & dispositifs locaux d'accompagnement. Développer vos partenariats au service des territoires ».

Documents téléchargeables sur www.cnarenvironnement.org

Édition : CNAR environnement. Novembre 2008.

Coordination/rédaction : Union nationale des CPIE - Jean-Charles COLIN - contact@uncpie.org - www.cpie.fr.

Projet du CNAR environnement réalisé en partenariat avec l'association de promotion et de fédération des pays et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Maquette et réalisation : Gzadam.

Remerciements à Claire MORAT (DLA 66), Céline Jimenez et Aurélia GREIVELDINGER (Pays Pyrénées Méditerranée).